



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 4 SEPTEMBRE 2025 À 20 h 00 – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00. Il rappelle les points à l'ordre du jour et propose d'ajouter deux points supplémentaires :

- Urbanisme : autorisation à accorder au Maire pour le dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation du chalet communal des Saix à Samoëns ;
- Sport : approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Morillon et M. Félicien MERRET-BUSSAT.

Les élus acceptent l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour, dont les éléments figurent dans la note de synthèse transmise préalablement à la séance de ce jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. GIRAT Martin, M. PINARD Jean-Philippe, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne, M. CONVERSY Éric.

Absents excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lissette qui donne pouvoir à Mme PEREIRA Jocelyne.
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie.
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin.

Secrétaire de séance : Mme BOSSE Stéphanie

1. **Fonctionnement des assemblées :** Adoption des procès-verbaux des réunions du Conseil municipal du 10 juillet 2025 et du 7 août 2025 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N.B. :

- pour le PV du 10/07/2025 : après correction de l'écu ayant présenté le point 21
- pour le PV du 07/08/2025 : après correction de l'intitulé du point 1

2. **Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

3. Travaux : Demande de subventions auprès de l'État pour le projet de la nouvelle mairie – Annule et remplace la délibération n°2024.081 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 10 VOIX POUR ET DEUX ABSECTIONS (MME JOCELYNE PEREIRA ET MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE)

4. Travaux : Demande de subvention dans le cadre du contrat Région porté par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de la nouvelle mairie

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 10 VOIX POUR ET DEUX ABSECTIONS (MME JOCELYNE PEREIRA ET MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE)

5. Travaux : Demande de subvention au titre du plan ruralité porté par le Conseil départemental de la Haute-Savoie pour le projet de la nouvelle mairie – Annule et remplace la délibération n°2024.091

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 10 VOIX POUR ET DEUX ABSECTIONS (MME JOCELYNE PEREIRA ET MME LISETTE CHEVRIER-DELACOSTE)

6. Voirie : Adhésion au groupement de commandes pour l'entretien de la voirie porté par la CCMG et approbation de la convention de groupement

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Finances : Décision modificative n°1 du budget principal 2025 ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Administration générale : Modification du règlement de prêt de matériel ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Administration générale : Mise à jour du règlement d'utilisation de la salle ASMV ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Urbanisme : Approbation du bilan de la concertation publique menée dans le cadre de la modification simplifiée n°1 du PLU ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Foncier : Acquisition de la parcelle cadastrée section B n°508 dans le secteur de la Pusaz ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Foncier : Acquisition d'un ensemble de parcelles situées sur le bas de la piste Marvel ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Foncier : Acquisition d'un local commercial situé au rez-de-chaussée de la résidence « Le Jardin Alpin » sur la station de Morillon 1100 – Les Esserts ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Foncier : Convention constitutive de droits réels de mise à disposition de locaux par l'EPF 74 dans le cadre d'un portage foncier aux Esserts ;

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Foncier : Approbation d'une promesse unilatérale de vente au profit de la Commune pour un élargissement de voirie dans le cadre de l'opération immobilière « l'Honorable » - substitution du promettant

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Alpagnes : Projet de convention de regroupement de gestion entre les Communes de Morillon et de Samoëns pour la mise en valeur pastorale des alpages de la Lanche et de la Corne situés sur le territoire de Morillon

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. (Point rajouté à l'ordre du jour) Urbanisme : Autorisation donnée au Maire pour dépôt d'une demande de permis de construire pour la réhabilitation du chalet communal des Saix à Samoëns

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. (Point rajouté à l'ordre du jour) Sport : Approbation de la convention de partenariat entre la Commune de Morillon et M. Félicien MERRET-BUSSAT

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ AVEC 10 VOIX POUR ET DEUX ABSEPTIONS (M. BERTRAND VUILLE ET M. JEREMIE BOUVET)

19. Questions diverses :

La séance est levée à 21h45.

Fait à Morillon, le 5 septembre 2025

Le Maire,


M. Simon BEERENS-BETTEX

M. Simon BEERENS-BETTEX

La secrétaire de séance


Mme Stéphanie BOSSE

Mme Stéphanie BOSSE